

Dagmar Bernasconi/Levy



«N'attendez pas d'être fou furieux pour aller signifier à vos voisins ce qui vous dérange», conseille le spécialiste Philippe Beck.

LES PRINCIPALES SOURCES DE LITIGE

LE BRUIT

La nuisance la plus souvent invoquée dans le cadre de conflits de voisinage. Et majoritairement par les gens les plus aisés.

LES ODEURS

Des effluves en provenance de cuisines aux fenêtres ouvertes, et dont le caractère néfaste est motivé par des régimes alimentaires divergents.

LES THUYAS

Indémorables, les haies et arbres en tout genre générant ombres portées et feuilles mortes sur la propriété du voisin.

CRISES CARDIAQUES DUES AU VOISINAGE

SANTÉ Une étude démontre que les conflits entre voisins augmentent le risque d'être victime d'un infarctus. Conseils pratiques.

Les querelles de voisinage nuisent dangereusement à la santé. Telle est la principale conclusion d'une étude menée par l'Université du Michigan, et dont nos confrères de 20 Minutes se sont fait l'écho. Les chercheurs américains ont en effet prouvé scientifiquement que le risque d'être victime d'une crise cardiaque augmente en cas de conflits avec des voisins.

Des conclusions qui ne surprennent pas les spécialistes de la résolution de conflits, à l'instar du président de l'Association vaudoise pour la médiation de voisinage, Philippe Beck. «Lors des séances, ou simplement par téléphone, les plaignants nous décrivent des symptômes psychophysiologiques, en disant qu'ils en dorment mal et sont très nerveux. Il s'agit des effets du conflit d'une manière générale,

qui tend à nous mettre sous stress. Et le problème, c'est que les stress ne s'additionnent pas: ils se multiplient...»

À commencer par le bruit, la source de litige numéro un. «Celui du voisin fera déborder le vase si vous êtes déjà exposé à une nuisance sonore constante due par exemple à la circulation routière, contre laquelle vous ne pouvez pas vous énerver puisque vous ne pouvez rien y changer, analyse le médiateur. Alors que, sans ce facteur extérieur, vous vous seriez peut-être accommodé du bruit de votre voisinage...»

Des litiges qui seraient favorisés par le multiculturalisme, compte tenu des rythmes de vie différents. Et qui seraient le plus souvent initiés par les voisins les plus aisés. «La recherche de la tranquillité est une aspiration bourgeoise», lâche Philippe Beck.

«C'est une population davantage habituée à réclamer un certain niveau de confort, et qui se plaindra donc davantage que les gens en situation de précarité, pour qui le bruit est moins considéré comme un facteur de stress.»

D'une manière générale, le médiateur vaudois estime que «les

bruit sera donc probablement plus pénible en étant à domicile 20 heures sur 24.»

Pour prévenir un infarctus, le spécialiste conseille de s'entretenir avec ses voisins en étant calme. Et d'être précis dans la critique: «Au lieu de reprocher un bruit incessant, dites plutôt que



« Les plaignants nous décrivent des symptômes psychophysiologiques dus au stress »

Philippe Beck, président de l'Association vaudoise pour la médiation de voisinage

nuisances liées au voisinage sont beaucoup plus vite perçues comme des agressions qu'il y a vingt ans». Notamment parce que la population active rentre du travail plus tard, et donc avec «une charge de stress» plus grande et un seuil de tolérance diminué. Ou encore en raison du fait que les aînés vivent toujours plus âgés à domicile. «À partir de 70 ans, ce sont des gens qui restent énormément à la maison», détaille Philippe Beck. Le

vous souhaiteriez avoir du calme à partir de 22 h 30 le soir ou le mercredi après-midi.»

Enfin, si la partie mise en cause n'en a cure, optez pour une médiation. Ou déménagez. «C'est triste d'en arriver là, mais une crise cardiaque constitue un aveu d'échec autrement conséquent», conclut Philippe Beck.

BENJAMIN PILLARD
benjamin.pillard@lematin.ch
LIRE L'ÉDITO EN PAGE 4